



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 61 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

Lettre datée du 21 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié le 21 octobre 2016 par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de résolutions que le Conseil de sécurité adopte constamment sous la contrainte, en vue de l'imposition de sanctions à la République populaire démocratique de Corée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja** Song Nam



**Annexe à la lettre datée du 21 octobre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de presse de la Mission permanente
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies publie le présent communiqué de presse au sujet de résolutions du Conseil de sécurité, adoptées constamment sous la contrainte, qui visent à imposer au pays des sanctions dénuées de toute légalité, moralité ou impartialité.

Ces résolutions hostiles à la République populaire démocratique de Corée adoptées jusqu'à présent par le Conseil de sécurité sont illégales et criminelles, un pur produit du comportement arbitraire des États-Unis, qui porte atteinte aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international universellement reconnues.

Le cœur du problème est que le Conseil de sécurité continue de concocter ces résolutions hostiles à la République populaire démocratique de Corée, ayant soi-disant établi que les essais nucléaires et les lancements de satellite auxquels le pays avait procédé constituaient une « menace contre la paix et la sécurité internationales ».

Si nos essais nucléaires et nos lancements de satellite à usage pacifique représentent une menace contre la paix et la sécurité internationales, pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il jamais dénoncé ceux effectués par d'autres pays?

Le Conseil de sécurité a-t-il une quelconque autorité pour interdire les essais nucléaires et les lancements de satellite, quel que soit le pays qui y procède?

Si le Conseil de sécurité dispose d'une telle autorité, se pose alors de nouveau la question de savoir pourquoi il n'a jusqu'à présent jamais interdit les essais nucléaires et les lancements de satellites effectués par d'autres pays.

Il existe déjà des traités internationaux relatifs aux essais nucléaires et au développement de satellites et les États souverains qui y adhèrent le font à titre purement volontaire.

La République populaire démocratique de Corée a prié le Secrétariat de l'ONU de préciser le fondement juridique des résolutions du Conseil de sécurité lui imposant des sanctions, mais le Secrétariat n'a pas encore répondu à ces questions.

En l'absence de réponse, aucun État Membre de l'ONU ne peut accepter ou appliquer ces résolutions.

Les États Membres devraient s'intéresser en priorité à la raison pour laquelle le débat sur une réforme radicale du système des Nations Unies axé sur les super puissances n'a encore aucunement progressé, même si les discussions ont bien avancé.

Si les États Membres tolèrent et acceptent aveuglément le comportement arbitraire des pays puissants qui exploitent le Conseil de sécurité à mauvais escient, celui-ci deviendra un terrain où les puissances agiront comme bon leur semble et se croiront tout permis, encore plus qu'auparavant.

À la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue en septembre, et de la Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, les participants ont respectivement adopté un document final et une déclaration rejetant les résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité et les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis et d'autres pays occidentaux à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Par ce rejet, la communauté internationale entend apporter une réponse aux questions soulevées ci-avant et à faire entendre la voix de la justice.
